

PRÉSENTATION ET CERTIFICATION DES COMPTES ANNUELS DEUX MISSIONS COMPLÉMENTAIRES AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE

EXPERT-COMPTABLE

- Conseil privilégié de l'entité
- Élaboration de comptes annuels conformes aux règles et aux lois
- Mission contractuelle

Mission normée de Présentation :
cohérence et vraisemblance des comptes

- Professionnel assermenté
- Propose des réponses techniques aux contraintes économiques et légales de l'entité

- Accompagne l'entité dans la mise en place de son organisation interne
- Conseille l'entité dans les choix d'outils et de procédures

- Traite et analyse les données comptables et financières transmises par l'entité

- Mission complémentaire : élabore les déclarations fiscales, sociales et documents juridiques

Compte rendu des travaux de l'expert-comptable

Cohérence et vraisemblance des comptes

CRÉATEUR DE VALEURS POUR L'ENTITÉ

OBJECTIFS

MISSIONS

MOYENS

GESTION INTERNE

COMPTABILITÉ

JURIDIQUE / FISCAL / SOCIAL

COMPTES ANNUELS

CONCLUSION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Contrôle de la fiabilité des comptes
- Approche de sécurisation basée sur l'analyse des risques
- Mission légale

Mission normée de Certification :
régularité, sincérité et image fidèle des comptes

- Professionnel assermenté
- Vérifie que les choix retenus respectent les obligations légales et réglementaires

- Analyse le contrôle interne
- Communique des avis sur les procédures et des recommandations d'amélioration

- Oriente ses contrôles selon les risques identifiés et selon les travaux de l'expert-comptable

- Procède aux autres vérifications prévues par la loi (rapport de gestion, conventions réglementées, informations propres à certaines entités...)

Rapport du commissaire aux comptes

Assurance élevée sur les comptes

CRÉATEUR DE CONFIANCE POUR LES TIERS